

DEPARTEMENT DE SEINE MARITIME
CANTON DE BARENTIN
COMMUNE D'EPINAY SUR DUCLAIR
230, Rue de la Mairie
76480

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL EN DATE
DU VENDREDI 08 FEVRIER 2019

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie d'Epina y sur Duclair, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques Crochemore, Maire.

Présents : Mesdames C. Thibaudeau – A. Fromentin – I. Monteiro
Messieurs J.J. Crochemore – R. Le Goadec – J. Georgelin –
G. Gouesmel – S. Lemaire – V. Lemoine – Ph. Ponty

Excusés : Mesdames E. Tesson – N. Bourbon – E. Benoit
Monsieur G. Amouret

Secrétaire : Monsieur G. Gouesmel

L'ordre du jour était le suivant :

- Lecture et approbation du compte-rendu de la précédente réunion ;
- Subventions aux associations ;
- Revalorisation des tarifs communaux ;
- Délibération pour le mandatement des factures d'investissement avant le vote du budget ;
- Remboursement d'une partie de l'abonnement pour le ramassage scolaire ;
- Devis des Pompes Funèbres Burette (Élévation pour le Jardin du Souvenir) ;
- Personnel communal ;
- Questions diverses.

La séance est ouverte à 20 H 30 par Monsieur Jean-Jacques Crochemore, Maire.

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu de la précédente réunion. Celui-ci n'appelant pas de remarque, il est approuvé à l'unanimité.

Subventions aux associations

Monsieur le Maire donne lecture des demandes de subvention transmises par les associations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote les subventions suivantes à l'unanimité :

- Club des Aînés : 850 €
- Comité des fêtes : 400 €
- Coopérative scolaire : 2 600 €
- ACPG – CATM : 380 €

- ASCLE : 1 800 €
- ADMR : 220 €
- Vie et espoir : 50 €
- L'Essor : 50 €

Soit un total de 6 350 €.

Revalorisation des tarifs communaux

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que l'inflation s'est élevée à 1.8 % sur l'année 2018.

Après délibération, les tarifs des prestations suivantes sont augmentés de 1.8 %, à l'unanimité, selon le détail ci-dessous :

Concessions de cimetière :

	Adulte	Enfant
Trentenaire :	98 €	50 €
Cinquantenaire :	166 €	83 €
Centenaire :	446 €	222 €

Taxe de dispersion des cendres dans le jardin du souvenir : 63 €

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas augmenter les concessions de columbarium, ainsi que le prix de location de la vaisselle et les tarifs « commune » pour le lave-vaisselle.

Le tarif « hors commune » pour la location du lave-vaisselle passe de 78 € à 60 € pour une journée et de 116 € à 100 € pour le week-end.

Location de la salle communale / Hors commune :

Une journée : 300 €

Deux jours : 500 €

Les nouveaux tarifs de location de la salle communale sont approuvés par 7 voix pour et trois voix contre (Madame Thibaudeau, Monsieur Lemoine, Monsieur Ponty).

Les autres tarifs sont inchangés pour cette année.

Ces augmentations et baisses de tarifs interviendront au 1^{er} mars prochain.

Délibération pour le mandatement des factures d'investissement avant le vote du budget

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que nous avons dû changer la chaudière de la mairie à la mi-décembre.

Pour régler la facture d'un montant de 7 961.04 € TTC avant le vote du budget 2019, le Conseil Municipal doit autoriser Monsieur le Maire à engager et mandater cette dépense par délibération, ce qu'accepte le Conseil Municipal à l'unanimité.

Remboursement d'une partie de l'abonnement pour le ramassage scolaire

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'en 2018, nous avons procédé au remboursement d'une partie de l'abonnement pour le ramassage scolaire au profit de vingt-six familles pour un montant total de 2 717 €.

Trente-neuf familles pouvaient prétendre à ce remboursement mais ne se sont pas manifestées.

Pour mémoire, la prise en charge votée l'année dernière était de 63 € pour l'achat ou le rechargement d'un abonnement « moins de douze ans » qui coûtait 89 € au 1^{er} septembre 2018 et de 83 € pour un abonnement « moins de dix-sept ans » qui valait 169 € au 1^{er} septembre 2018.

Après délibération, le Conseil Municipal renouvelle cette opération pour 2019 et fixe le montant de la prise en charge à 65 € pour les « moins de douze ans » et 85 € pour les « moins de dix-sept ans ».

Un courrier informant les familles du renouvellement de cette mesure sera envoyé en juin prochain.

Devis des Pompes Funèbres Burette / Elévation pour le jardin du souvenir

Madame Thibaudeau, Première Adjointe présente le devis proposé par les Pompes Funèbres Burette / Croixmare pour la fourniture et la pose d'une élévation en granit rose pour le jardin du souvenir d'un montant de 1 200 € TTC.

Après examen des documents présentés, le Conseil Municipal accepte ce devis à l'unanimité.

Madame Thibaudeau ajoute qu'elle a demandé aux Pompes Funèbres de replacer la stèle du jardin du souvenir sur son socle.

Personnel communal

Madame Thibaudeau informe le Conseil Municipal que Madame Martine Burel a fait valoir ses droits à la retraite. Son départ est arrêté au 1^{er} avril prochain.

Madame Thibaudeau propose que Madame Aurélie Lheureux la remplace à la cantine, pour la préparation, le service et le ménage ainsi qu'à la garderie du matin.

Elle expose d'autre part avoir reçu Madame Alexandra Lhotellier qui serait intéressée pour assurer le service à la cantine avec Mesdames Deconihout et Lheureux ainsi que la garderie du soir avec Madame Lheureux.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte les propositions telles qu'énoncées ci-dessus et charge Monsieur le Maire d'établir un contrat de travail de treize heures cinquante à Madame Lhotellier. Le contrat de travail de Madame Lheureux sera revu au 1^{er} septembre prochain.

Questions diverses

Domiciliation d'un couple sans domicile stable : Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'un couple demande s'il est possible de se faire domicilier sur la commune

La domiciliation permet aux personnes sans domicile stable de faire envoyer leur courrier à l'adresse du CCAS ou de la mairie quand la commune ne dispose pas de CCAS.

Elles disposent ainsi d'une adresse administrative où recevoir leur courrier et faire valoir certains droits et prestations (délivrance d'une carte d'identité, inscription sur les listes électorales...).

Pour prétendre à une domiciliation auprès de la commune, il faut avoir un lien avec celle-ci, par exemple :

- Si le lieu de séjour du demandeur est le territoire de la commune à la date de la demande de domiciliation ;
- S'il exerce une activité professionnelle sur la commune ;
- S'il a des liens familiaux avec une personne vivant sur la commune ;
- S'il exerce l'autorité parentale sur un enfant mineur scolarisé dans la commune.

Les parents du couple dont il est question sont domiciliés sur la commune et leur fille est inscrite à l'école d'Epinay.

Les conditions étant réunies, le Conseil Municipal accepte le principe de la domiciliation à l'unanimité et charge Monsieur le Maire de prendre la délibération correspondante.

Estrade pour l'autel de l'église : Madame Thibaudeau informe le Conseil Municipal que l'estrade supportant l'autel de l'église a été posée par la MJC de Duclair dans le cadre d'un partenariat avec la Métropole pour des travaux d'insertion.

Le coût total de l'opération s'élève à 2 070 € avec une participation de 1 200 € de la Métropole. Le reste à charge pour la commune est donc de 870 €.

Gaines de ventilation / salle communale : Monsieur Ponty, Conseiller Municipal fait remarquer que les gaines de ventilation de la salle communale sont poussiéreuses.

Le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire de solliciter des devis pour cette opération.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt-trois heures dix.